



Mœurs

La virginité, qualité essentielle qui embarrasse la droite

Qu'est-ce qu'une qualité essentielle dans la définition du mariage? La virginité en fait-elle partie? Le Code civil doit-il être toiletté? Tout le week-end, ces questions ont animé le débat autour du mariage annulé en raison du mensonge de la mariée sur sa virginité -information révélée jeudi par *Libération*. **«Contrainte»**. Questions juridiques, mais aussi politiques après le trouble suscité par la position, très isolée, de la garde des Sceaux, Rachida Dati. Vendredi, elle a estimé que la décision de la magistrate lilloise «était aussi un moyen de protéger la personne qui souhaite peut-être se défaire du mariage». Une appréciation globalement peu partagée par la classe politique et les spécialistes des questions familiales. Hier, Nadine Morano, la secrétaire d'Etat à la Famille, s'est dissociée de Rachida Dati en estimant que la jeune fille avait été «plutôt contrainte» de voir son mariage annulé. Sa-

medi, dans *Libération*, c'est une autre ministre UMP, Valérie Létard, secrétaire d'Etat chargée du Droit des femmes, qui avait surtout vu dans cette décision «une véritable régression du statut de la femme», tout en se déclarant «solidaire de Rachida Dati pour voir comment il serait judicieux de moderniser certaines dispositions du Code civil».

Autre signe de l'embarras dans les rangs de la droite: Frédéric

«C'est le signal d'une régression très forte pour toutes les femmes d'aujourd'hui. On nous invente une belle jurisprudence.»

Ségolène Royal

Lefebvre, porte-parole de l'UMP et proche de Nicolas Sarkozy, a dû préciser hier que sa demande de saisir la Cour de cassation «n'était pas contradictoire avec la position de la garde des Sceaux», car l'objectif n'était pas

de faire casser cette décision, mais de faire évoluer la jurisprudence. Le porte-parole de l'UMP a ainsi indiqué que cette saisine pourrait permettre «la clarification, dans notre droit, [du fait] que la virginité ne peut fonder l'annulation d'un mariage, que ce soit entre des musulmans ou des catholiques, peu importe».

L'évolution de l'article 180 du Code civil, selon lequel «s'il y a eu erreur sur la personne, ou sur des qualités essentielles de la personne, l'autre époux peut demander la nullité du mariage», semble engagée. Autre ministre à protester contre cette décision, Martin Hirsch,

le haut-commissaire aux Solidarités actives, s'est déclaré hier «en colère»: «Je pense qu'il faut faire appel de ce jugement, inconcevable dans notre société (1), et je pense que s'il était confirmé, il faudrait plutôt modifier la loi, afin

que ce ne soit pas possible [qu'une annulation de mariage pour ce motif se reproduise].»

«Inégalité». «Considérer que la virginité est une qualité essentielle de la personne pour une femme et pas pour un homme, c'est le signal d'une régression très forte pour toutes les femmes d'aujourd'hui. On nous invente une belle jurisprudence», a aussi déploré Ségolène Royal dans le *Journal du dimanche*. L'ex-candidate socialiste à la présidentielle a été rejointe par Nadine Morano, qui a invité à une réflexion «sur cette histoire de qualité essentielle»: «Est-ce qu'il faut légiférer en disant: sur les qualités essentielles de la personne, on ne peut pas inclure la virginité parce qu'on voit bien que ça crée une inégalité hommes-femmes?»

► FABRICE TASSEL

(1) En fait, la décision est définitive, ni les parties ni le parquet n'ayant fait appel. Seule la Chancellerie peut saisir la Cour de cassation «dans l'intérêt de la loi».